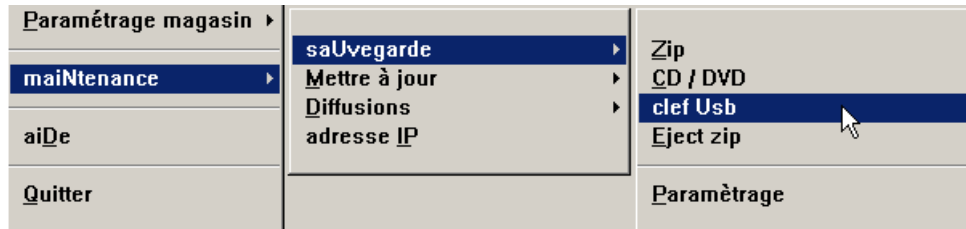


Nouveautés de la version 2.18.0.4 d'Irris

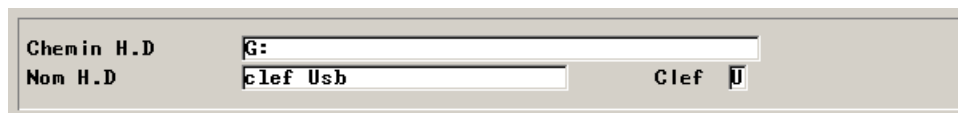
Veillez découvrir ci-dessous les fonctionnalités qui ont été ajoutées à la version 2.18.0.4 d'Irris

➤ Simplification du menu de Sauvegarde :

Le menu des sauvegardes a été simplifié de façon à présenter les principaux systèmes de sauvegarde qui sont aujourd'hui les CD, DVD et Zip, auxquels il est possible, selon le système d'exploitation utilisé, d'ajouter un support paramétrable :



Le paramétrage du support (3è ligne du menu) se fait en « Paramètre » :

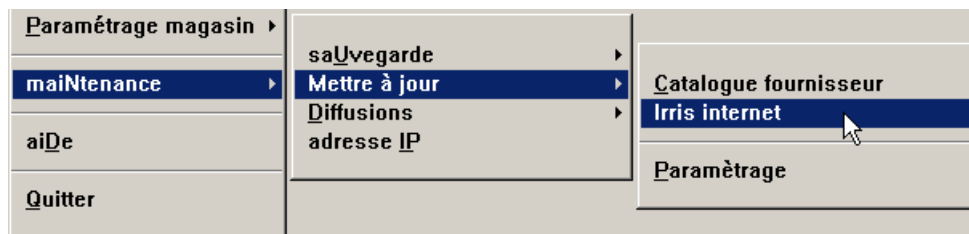


Indiquer en « chemin » l'emplacement du support, en « Nom » le nom qui va apparaître dans le menu et en « clef » la lettre qui pourra être utilisée comme raccourci (tout sauf C, E, P et Z déjà utilisés dans ce menu).

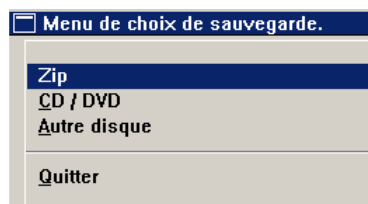
➤ Amélioration des mises à jour par Internet :

A partir de la version 2.1804, Irris prévient automatiquement (lors du premier lancement journalier) si une mise à jour est disponible sur notre plateforme internet.

Le message n'est pas bloquant, vous pouvez décider de télécharger la mise à jour dans la foulée ou de le faire plus tard via le menu d'Irris :



Lors de l'installation de la mise à jour (après téléchargement), Irris propose d'abord le lancement d'une sauvegarde :



Il est fortement recommandé de TOUJOURS faire une sauvegarde avant toute mise à jour. Cependant, si une sauvegarde a été faite le jour même avant le téléchargement, il est possible de sélectionner l'option « Quitter » pour lancer la mise à jour sans faire à nouveau une sauvegarde.

➤ **Nouveau taux de remboursement SS :**

Le taux de remboursement de la sécurité sociale est passé de 65 à 60% le 02/05/11.

Irris a été modifié pour pouvoir prendre en compte les dates d'application des différents taux (65 et 60%) :

Taux SS en vigueur	
Taux SS	65,00
	à partir du
	01/01/1990
	02/05/2011
	60,00

Les dossiers saisis avant le 02/05/11 seront calculés par défaut avec un taux à 65% alors que les dossiers saisis à partir du 02/05 seront calculés par défaut avec un taux à 60%.

Une alerte est présente lors de la validation de facture si la date de visite du dossier est antérieure au 02/05/11. En effet, le taux appliqué pour ces dossiers sera 65% alors que le taux à appliquer est celui en vigueur à la date de la facture donc 60% : il faudra soit effectuer un nouveau calcul du TP soit valider la facture à une date antérieure au 02/05/11.

➤ **Recommandations de la CNAM pour les volets SS :**

Plusieurs points ont été modifiés selon les préconisations faites par la CNAM au niveau de l'édition des volets SS :

- Suppression des barres de séparation dans la date de facture (01/04/2011 devient 01042011)
- Présentation des codes barres en colonne
- Police d'écriture plus grande
- Cadrage correct des croix dans les cases de subrogation

Pour les 2 derniers points, il est nécessaire d'effectuer des paramétrages suite à la mise à jour.

En « Paramétrage magasin – Edition fiches techniques – [Volet SS] » :

Volet S.S.			
LPP	<input checked="" type="checkbox"/>	Code-barre <LPP>	<input checked="" type="checkbox"/>
Base SS	<input type="checkbox"/>	Rembt SS	<input checked="" type="checkbox"/>
Mt Brut	<input type="checkbox"/>	Remise	<input type="checkbox"/>
		Mt Net	<input checked="" type="checkbox"/>

Ne cocher que LPP, code_barre, Rembt SS et Mt Net comme indiqué dans l'exemple ci-dessus. (Lorsque des informations supplémentaires sont cochées, l'impression passe en mode condensé).

Puis en « Paramétrage magasin – Edition fiches techniques – [Volet SS] – [Cadrage] », cliquer sur le

bouton **Par défaut** pour mettre en place les paramètres par défaut et ajuster (par tâtonnement) le cadrage de l'impression du volet SS

➤ **Télétransmission Régime Complémentaire (RC) :**

Irris permet désormais de faire la télétransmission de la part complémentaire (mutuelle) d'un tiers-payant au même titre que la part obligatoire (sécurité sociale).

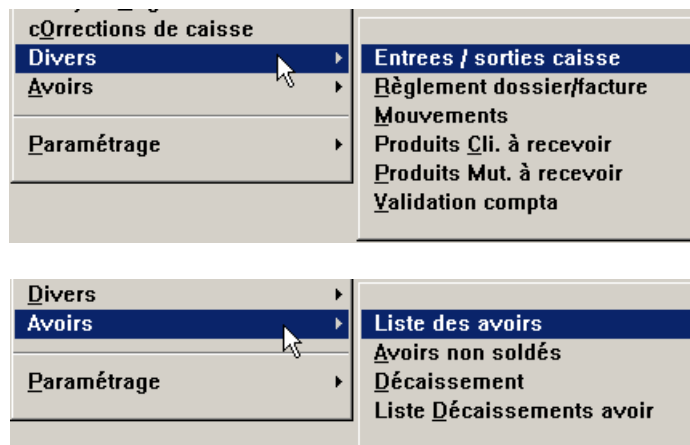
L'envoi se fait, comme pour la part RO, via un concentrateur TP (comme AréaSanté).

Pour plus d'informations sur la mise en place et l'utilisation de cette fonctionnalité, se reporter à la documentation correspondante disponible sur notre site www.cristallin.com.

➤ **Simplification du menu de Caisse :**

Jusqu'à présent étaient regroupés dans le menu « Caisse - Divers » les Editions de bilan et les Avoirs.

Pour plus de clarté, le menu a été modifié afin de différencier toute la partie concernant la gestion des avoirs et la partie « Divers » dans laquelle sont toujours présentes les 2 éditions de bilan.

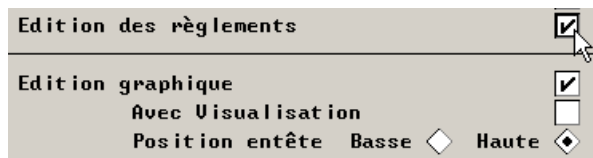


➤ **Diverses améliorations :**

- Une liste des envois de SMS et FAX est désormais accessible en « Client – Liste – Historique SMS ». Cette fonction permet de lister les envois effectués, en fonction d'une fourchette de dates donnée, avec possibilité de tri sur le type d'envoi (SMS ou fax) et l'état des envois (validés, en erreur, etc.)
- Une indication visuelle au niveau de la date d'ordonnance permet d'indiquer la présence d'un scan rattaché à une fiche technique :



- Le paramétrage d'impression des règlements sur la facture est désormais actif également pour les factures en mode graphique (en « paramétrage magasin – Edition fiches techniques – [Options] ») :



- Lors de la création d'un profil en login, possibilité de dupliquer un profil existant :



- En création de dossier, possibilité de dupliquer les données ophtalmo (ophtalmo et date d'ordonnance, écarts et hauteurs, corrections) ou de dupliquer entièrement un dossier précédent (avec récupération éventuelle des divers et de la monture) :

<input type="checkbox"/>	Aucune Donnée		
<input type="checkbox"/>	Données Ophtalmo Dossier ci-dessous	<input type="checkbox"/>	Ophtalmo/Date Ordo
		<input type="checkbox"/>	Ecart/Hauteurs
		<input type="checkbox"/>	Corrections
<input checked="" type="checkbox"/>	Fiche Complète Dossier ci-dessous PLUS =>	<input checked="" type="checkbox"/>	Divers
		<input checked="" type="checkbox"/>	Monture
DATE	N° DOS	TU	TO
Corrections			

- Création d'une statistique mutuelle(en « Statistiques – Statistique mutuelle ») permettant sur une fourchette de dates donnée de comptabiliser le nombre de dossiers saisis avec un TP (avec possibilité de tri par mutuelle, montant de CA, montant de part mutuelle, etc.) :

Du 01/05/2011 au 11/05/2011 Dossiers Tous Tri Mutuelles

Code Mutuelle	Nbre Clients	Nbre Dossiers	Remb. Mutuelle	C.A. Net
ABC	10	9	26943,41	63933,00
ACBS	3	0	285,00	0,00
ACTI	1	0	450,00	0,00
ALME	2	0	300,00	0,00
AME	3	3	17,30	404,52
APRI	5	0	1941,55	0,00
AUOIR	5	0	750,00	0,00
OCIA	10	0	1199,90	0,00
SS	3	0	0,00	0,00

Total Mutuelles: 31887,16 C.A. total: 64337,52

- Possibilité de renseigner le site des mutuelles en « Tiers-payant – Gestion des mutuelles » :

Nom	MUT CRISTALLIN
Adresse1	
Adresse2	12 rue des forts
Ville	28500 CHERISY
Tél	0.820.308.744
Fax	03.25.82.85.10
Email	
Site	www.cristallin.com

L'accès au site est alors possible directement via Irris :

A partir de l'écran de paramétrage de la mutuelle (en visu) en cliquant sur le mot « Site » en bleu :

Site www.cristallin.com

A partir de la fiche technique, lors de la demande de PEC en cliquant sur le mot « Url » en bleu :

Url www.cristallin.com